

# COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

## SÉANCE DU 1ER AVRIL 2025

Date de la convocation du Comité syndical : 24 février 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 6

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt cinq, le mardi premier avril, à seize heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé Salle Simone Veil de l'Espace des Tonnelles de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Catherine PARDILLOS, Alain ANCEAU, Cédric DE OLIVEIRA, membres titulaires, Philippe BOURLIER, membre suppléant

**Représentés par pouvoir** : /

**Absents excusés** : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine PARDILLOS

**Session ordinaire**

-oOo-

-----

**Madame SARDOU souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents pour ce Comité Syndical Budgétaire.**

**Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 16 heures 30.**

**Le comité syndical désigne Madame Catherine PARDILLOS en qualité de secrétaire de séance.**

**Madame la Présidente procède au déroulé de réunion projeté en séance via un diaporama.**

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 27 janvier 2025 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

-----

## 1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Conformément à la délibération du Comité syndical du 21 juillet 2021, Madame la Présidente donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis le dernier comité organisé le 27 janvier 2025 :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2025SMR01	17/01/25	Contrat de fourniture et utilisation d'une carte SIM pour routeur 4G permettant le pilotage de l'irrigation et du système d'alarme destinée à l'exploitation maraîchère « La Saulaie »	157,32 €
DC2025SMR02	03/02/25	Travaux complémentaires à la réalisation de tranchées d'évacuation des eaux pluviales et à la réalisation d'une dalle béton pour station de lavage des légumes sur l'exploitation maraîchère « La Saulaie »	31 191,02 €
DC2025SMR03	10/02/25	Contrat de télésurveillance pour le compte de la cuisine centrale de Fondettes passé avec INEO Télésécurité	928,80 €
DC2025SMR04	10/02/25	Contrat d'analyses en hygiène alimentaire (autocontrôles) et surveillance des légionelles des réseaux d'eau chaude sanitaire de la cuisine centrale de Fondettes passé avec la société INOVALYS	3 510,53 €
DC2025SMR05	11/02/25	Construction d'un appentis destiné à la station de lavage de légumes sur l'exploitation maraîchère « La Saulaie »	8 540,95 €
DC2025SMR06	17/02/25	Fourniture de protection des cultures, des ancrages et supports, caisse de cultures et engrais liquide pour plants à destination de l'exploitation maraîchère « La Saulaie »	11 204,17 €
DC2025SMR07	18/02/25	Contrat d'assurances des serres de l'exploitation « La Saulaie » avec la compagnie GROUPAMA Assurances	1 120,00 €
DC2025SMR08	19/02/25	Contrat de maintenance annuelle des équipements contre incendie de la cuisine centrale et formation annuelle obligatoire avec la Société RISK PARTENAIRE	913,73 €
DC2025SMR09	21/02/25	Fourniture d'outillage à main à destination de l'exploitation maraîchère « La Saulaie »	2 264,04 €

**Madame Dominique SARDOU, Présidente, signale que la plupart des décisions prises concernent le lancement de l'exploitation maraîchère biologique de « La Saulaie ».**

## 2. Approbation du Compte de Gestion 2024

Le compte de gestion du comptable du Syndicat Mixte a été retiré sur la plateforme de la DGFIP le 28 février 2025, tel que prévu par l'article L1612-12 du Code des Collectivités Territoriales.

Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget général de l'exercice 2024.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion pour le budget général de l'exercice 2024.**

EXERCICE 2024	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RÉSULTATS DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	289 002,51 €	44 087,91 €	-244 914,60 €
FONCTIONNEMENT	1 413 062,88 €	1 636 241,91 €	223 179,03 €

2024	Résultats de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire*	Solde de clôture
Investissement	393 714,27 €	/	-244 914,60 €		148 799,67 €
Fonctionnement	-20 189,44 €	0,00 €	223 179,03 €		202 989,59 €
TOTAL	373 524,83 €	0,00 €	-21 735,57 €		351 789,26 €

### Investissement

En 2024, le Syndicat Mixte a émis en investissement plus de mandats de dépenses que de titres de recettes et a donc réalisé un déficit de 244 914,60 €. Fin 2023, le Syndicat avait terminé l'exercice avec un excédent cumulé de 393 714,27 €. Le Syndicat termine donc l'année 2024 avec un excédent de clôture d'investissement de 148 799,67 €.

### Fonctionnement

En 2024, le Syndicat Mixte a émis en fonctionnement plus de titres de recettes que de mandats de dépenses et a donc réalisé un excédent de 223 179,03 €. Fin 2023, le Syndicat avait terminé l'exercice avec un déficit cumulé de 20 189,44 €. Le Syndicat termine donc l'année 2024 avec un déficit de clôture de fonctionnement de 202 989,59 €.

Globalement, le Syndicat dispose fin 2024 de 351 789,26 € de reports excédentaires, ces derniers constituent le fonds de roulement du Syndicat.

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2024		Dépenses en €	Recettes en €
Résultat cumulé au 31/12/2024	Section de Fonctionnement	1 413 062,88 €	1 636 241,91 €
	Résultat 2023 reporté	20 189,44 €	/
	Section d'investissement	289 002,51 €	44 087,91 €
	Résultat 2023 reporté		393 714,27 €
<b>Reste à réaliser section investissement à reporter en n+1</b>		<b>147 140,41 €</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 869 395,24 €</b>	<b>2 074 044,09 €</b>
<b>Différence Recettes – Dépenses</b>		<b>204 648,85 €</b>	

**Sans reprendre les excédents de l'année antérieure, les réalisations de l'exercice 2024 sont les suivantes :**

<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>Dépenses en €</b>	<b>Recettes en €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Réalisation de l'exercice	<b>1 413 062,88 €</b>	<b>1 636 241,91 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement 2024</b>		<b>202 989,59 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Réalisation de l'exercice	<b>289 002,51 €</b>	<b>44 087,91 €</b>
<b>Déficit d'investissement 2024</b>		<b>-244 914,60 €</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS CUMULÉES</b>	<b>1 702 065,39 €</b>	<b>1 680 329,82 €</b>
<b>Différence Recettes – Dépenses</b>		<b>-21 735,57 €</b>

**Madame SARDOU, Présidente, signale que l'ensemble des éléments budgétaires propres à cette réunion ont été annexés pour analyse à la note de synthèse transmise en amont de cette séance.**

**Il est précisé que l'ensemble des maquettes officielles budgétaires présentées ce jour se tiennent à la disposition des membres du Comité auprès de Madame DE VALBRAY, directrice du Syndicat**

### 3. Vote du Compte Administratif 2024

Madame SARDOU ayant quitté la salle, le Comité Syndical adopte, sous la Présidence de Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, Conseiller Départemental, le Compte administratif de l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice :

#### Fonctionnement

##### Dépenses

	CA 2024	
011 – Charges à caractère général	899 020,97 €	
012 – Charges de personnel	472 420,87 €	
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	6 806,97 €	
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	
042 – Dotations aux Amortissements	34 814,07 €	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	20 189,44 €	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 433 252,32 €</b>	

##### Recettes

	CA 2024	
70 – Produits des services du domaine	132 066,69 €	
74 – Dotations et Participations	1 324 574,84 €	
75 – Autres produits de gestion courante	15 085,84 €	
77 – Produits exceptionnels	122,85 €	
013 – Atténuation de charges	3 831,69 €	
042 – Transfert entre sections	160 560,00 €	
002 – Résultat de Fonctionnement reporté	0,00 €	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 636 241,91 €</b>	

#### Investissement

##### Dépenses

	CA 2024	RAR 2024
21 – Immobilisations corporelles	117 842,51 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	10 600,00 €	147 140,41 €
040 – Transfert entre sections	160 560,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>289 002,51 €</b>	<b>147 140,41 €</b>

##### Recettes

	CA 2024	RAR 2024
10222 – FCTVA	9 273,84 €	0,00 €
138 - Participation des collectivités	0,00 €	0,00 €
040 – Dotations aux Amortissements	34 814,07 €	0,00 €
001 – Résultat d'investissement reporté	393 714,27 €	0,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>437 802,18 €</b>	<b>0,00 €</b>

Il est rappelé qu'un excédent de recettes d'investissement de l'année 2023 a été reporté sur 2024 pour un montant de 393 714,27 €. En 2024, un déficit de recettes d'investissement est à noter pour un montant de – 244 914,60 €, portant l'excédent cumulé à 148 799,67 €.

**Il est précisé qu'un reste à réaliser de 147 140,41 €, ci-dessous détaillé est reporté en 2025 :**

- 54 219,60 € sont inscrits au 2138 « Autres constructions » : 51 933,60 € pour la serre multi tunnels et 2 286 € pour la pépinière 10m x 6 m ;

- 31 832,12 € sont postés au 21351 « Installations générales » : 3 274,66 € concerne l'installation d'un système d'alarme, 24 999,98 € concerne l'installation d'un système d'irrigation, 490 € les toilettes sèches et 3 067,48 € de raccordement électrique...

- 26 598,20 € sont inscrits - article 21828 « Autres matériels de transports » pour la commande d'un microtracteur, équipé d'un broyeur et d'une enfouisseuse 17 575,40 €, 6 022,80 € pour le triporteur électrique et 3 000 € de motobèche ;

- 23 834,24 € sont inscrits au 2145 « Agencement, installation sur sol d'autrui » : 17 188,06 € concernent les tranchées d'infiltration des eaux pluviales, un abri pour la station de pompage pour 2 130,93 € et la réalisation de tranchées d'évacuation des eaux pluviales et irrigation pour 4 515,25 € ;

- 9 450 € (imputation 2031 « Frais d'étude ») de solde restant à exécuter par BioCentre dans le cadre de l'étude d'accompagnement souhaité,

- 785,99 € (2188) concerne l'achat de petit équipement destiné à la Saulaie : Scie circulaire, atelier, complément outils pour caisse, bouilloire et extincteur...

- 420,26 € sont postés au 2158 « Autres installations, matériels » pour les toiles de paillage en rouleau, ainsi qu'un pulvérisateur à batterie.

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2024		Dépenses en €	Recettes en €
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	1 433 252,32 €	1 636 241,91 €
	Section d'investissement	289 002,51 €	437 802,18 €
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section d'investissement	147 140,41 €	/

Approuve que, compte tenu des résultats constatés en section de fonctionnement et d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à l'affectation des résultats (conformément à l'article L2311-5 du CGCT), ceux-ci sont reportés sur l'exercice 2025 de la manière suivante :

- Excédent reporté à la section de fonctionnement : 202 989,59 €
- Excédent reporté à la section d'investissement : 148 799,67 €

#### 4. Ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement 2025 – modification de la délibération du 5 décembre 2024

Afin d'assurer la livraison de certains de ces équipements dans les délais, certaines de ces dépenses urgentes ont finalement été engagées sur l'année 2024 et constituent aujourd'hui des restes à réaliser 2024.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la modification d'ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement 2025 ainsi qu'il suit :

### ANNULE ET REMPLACE LE TABLEAU PRÉCÉDENT

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CHAPITRE 21</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS – CHAPITRE 21</b>	<b>MONTANT TTC</b>
21828	Acquisition d'un tracteur et outils d'attelage	0,00 €
2138	Pépinière	0,00 €
2158	Rouleau à gazon	160,00 €
2145	Appentis destiné à accueillir la station de lavage des légumes pour 8 600 €, dalle béton pour 10 837,67 € et tranchées pour infiltration eaux pluviales - prestation complémentaire suite au test de perméabilité pour 3 165,30 €	23 000,00 €
2188	Petit matériel de cuisine pour 4 000 € et de maraîchage 31 000 € (protection de culture pour 11 000 €, micro-ondes, porte manteau, caisse à outils, grillages, tuteurs + petits matériels (caisses, balance, diable et casque...) pour 2 800 € + outillage culture pour 1 500 € (binette + chariot brûleur + semoir...) + station de lavage des légumes + grilles, compresseur, bétonnière, signalétique SAULAIE (1 300,00 €)	34 840,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>58 000,00 €</b>

Il est précisé que les crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif 2025.

## 5. Vote du Budget Primitif 2025

**Madame SARDOU rappelle les objectifs 2025 distincts de chacune des collectivités adhérent au Syndicat :**

**Pour le département :**

- maintien de l'introduction des denrées biologiques à 37,50 % ;  
 - 12,50 % de denrées labellisées SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine), soit 50 % des produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,5 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

**Pour la ville de Fondettes :**

- maintien à 70 % d'introduction de denrées biologiques pour les écoles de Fondettes,  
 - maintien de 100 % de bio dans les crèches de Fondettes,  
 - 9,23 % de denrées labellisées SIQO, soit 79 % de produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,50 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, arrêté ainsi qu'il suit :

#### Fonctionnement

##### Dépenses

	BP 2025
011 – Charges à caractère général	1 075 297,03 €
012 – Charges de personnel	590 773,06 €
65 – Autres charges de gestion courante	9 647,00 €
67 – Charges exceptionnelles	150,00 €
042 – Dotations aux Amortissements	60 000,00 €
68 – Dotations aux dépréciations et prov	18,91 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 735 886,00 €</b>

##### Recettes

	BP 2025
70 – Produits des services du domaine	138 070,00 €
74 – Dotations et Participations	1 378 905,43 €
75 – Autres produits de gestion courante	15 120,00 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €
013 – Atténuation de charges	800,98 €
042 – Transfert entre sections	0,00 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	202 989,59 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 735 886,00 €</b>

#### Investissement

##### Dépenses

	RAR 2024	BP 2025 Hors RAR
21 – Immobilisations corporelles	137 690,41 €	106 154,37 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	9 450,00 €	2 000,00 €
040 – Transfert entre sections		0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>147 140,41 €</b>	<b>108 154,37 €</b>
	<b>255 294,78 €</b>	

##### Recettes

	RAR 2024	BP 2025 Hors RAR
10 – Dotations (FCTVA)	0,00 €	2 175,11 €
13 – Participations des collectivités	0,00 €	44 320,00 €
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	60 000,00 €
001 – Résultat d'investissement reporté	0,00 €	148 799,67 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>255 294,78 €</b>
	<b>255 294,78 €</b>	

## 6. Modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Par délibération du 05 décembre 2024, le tableau des effectifs du Syndicat Mixte était modifié afin d'ouvrir un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet afin d'assurer un renfort pour le responsable d'exploitation en place.

Ce temps non complet, qui était estimé à 17h30 / semaine, est en fait à prévoir à raison de 20h / semaine. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la modification des effectifs ci-dessous présentée, dit que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont prévus au budget primitif 2025 et actes que ces modifications seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

## FILIÈRE TECHNIQUE

### Cadre d'emploi des Adjointes techniques

**1/ Modification de la quotité de temps de travail de d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (20H00 au lieu de 15,5 H) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 dans le cadre d'un renfort au maraîcher en place :**

- Adjoint technique non titulaire à temps non complet
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 1

**2/ Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet dans le cadre du remplacement d'un agent polyvalent déjà absent dont la retraite pour incapacité est prévue in août 2025 :**

- Adjoint technique non titulaire à temps complet
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

### **RÉCAPITULATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES**

GRADE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS
Attaché principal	Directrice	Temps complet	1
Technicien principal 2 classe	Chef de Production	Temps complet	1
Adjoint technique	Cuisinier	Temps complet	3
	Agent polyvalent	Temps complet	2
		Temps non complet (24/35) <sup>2</sup>	1
	Chauffeur livreur	Temps non complet (26/35)	1
	Magasinier	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chauffeur livreur	Temps complet	1

### **RÉCAPITULATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES**

GRADE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS
Adjoint technique	Chef d'exploitation	Temps complet	1
Adjoint technique	Adjoint au chef de Production	Temps non complet (20H00)	1
Adjoint technique	Agent polyvalent de restauration	Temps complet	2

## **7. Groupement de commandes pour la fourniture et livraison de viandes bovines labellisées – Renouvellement d’adhésion**

Par lettre du 27 janvier 2025, la direction déléguée de l’éducation et de la réussite éducative du Conseil Départemental nous sollicite afin de renouveler notre adhésion au groupement de commandes de viandes bovines fraîches labellisées.

Le plan « bien manger dans nos collèges de Touraine » de février 2020 a été suivi, le 27 novembre 2020, du principe de groupement de commandes permettant aux établissements publics et aux collectivités territoriales de participer à une procédure de marché publics.

Cette approche étant cohérente avec la stratégie alimentaire du syndicat mixte, ce dernier a adhéré à ce groupement de commande dès novembre 2021.

Pour rappel, depuis maintenant 4 ans, le Conseil départemental, avec le soutien de la Chambre d’Agriculture et le éleveurs d’Indre-et-Loire, a mis en place un groupement de commandes afin de soutenir les filières locales de viandes bovines.

La nouvelle convention est proposée pour une durée d’un an à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 et sera renouvelable 3 fois.

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu le nouveau projet de convention constitutive d’un groupement de commande présenté en séance,

Considérant l’article L.2113-8 du Code de la commande publique ouvrant la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant au terme d’une consultation unique au choix d’un titulaire unique,

Les membres du Comité Syndical, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- Approuvent le nouveau projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et livraison de viandes fraîches labellisées de bœuf aux collectivités et établissements publics d’Indre-et-Loire ;
- Renouvellent l’adhésion du syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale audit groupement de commande ainsi constitué,
- Autorisent Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h00.

*FAIT A FONDETTES, le 03 avril 2025*

*Publié le 07 avril 2025*